

Des brebis sur les surfaces pastorales



Les surfaces pastorales, hors parcours d'estives, sont constituées d'une grande diversité de milieux que sont les bois, les landes, les pelouses calcaires, les friches agricoles... L'herbe, les broussailles et les arbres s'y côtoient, mêlant ainsi plusieurs strates de végétation. En les pâturant, les brebis entretiennent ces milieux à l'abandon.



Un éleveur ovin témoigne

Jean-Marc Boyer, éleveur ovins à Salviac (46)

1000 brebis



« J'utilise les sous-bois de la mi-juin à décembre avec des brebis en début de gestation qui n'ont pas de besoins alimentaires trop élevés. J'alterne régulièrement entre les parcs de bois et de prés pour ne pas être obligé de compléter. La création d'une Association Foncière Pastorale Libre près de chez moi me permet maintenant de faire des parcs plus importants : cela facilite le travail. J'installe progressivement des clôtures fixes sur ce qui m'appartient et là où les propriétaires me le proposent. »



Le CEN N-A* témoigne

Vincent LABOUREL, antenne Dordogne



« Afin de remettre en pâturage certains espaces naturels pour les préserver, nous nous mobilisons pour accompagner l'installation d'éleveurs ovins sur le département de la Dordogne. Nous participons aux dynamiques territoriales telles que les Associations Foncières Pastorales Libres et nous formalisons des partenariats avec des éleveurs pour gérer des espaces. À ce jour, 6 éleveurs ovins travaillent avec le CEN sur le département. Les ovins deviennent ainsi des artisans du lien, à l'interface entre l'agriculture et l'environnement. L'animal fédère autour d'actions locales. »

* Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Pour l'éleveur ovin, de l'herbe en été même lors de sécheresse

[Des surfaces en plus]

Les surfaces pastorales abritent une ressource herbacée très variée, appétente et qui, sous couvert boisé, reste verte l'été même en période de sécheresse. Cette ressource fourragère est spontanée et diversifiée avec une végétation herbacée, des lierres, de jeunes pousses de ligneux ou semi ligneux, des feuilles, des glands et des châtaignes. Pour les éleveurs, leur principal atout est économique. L'utilisation de ces surfaces est gratuite ou d'un faible coût dans le cadre de démarches collectives (environ 4 euros de loyer par hectare et par an dans le Lot). Le pâturage par des brebis vides, en lutte ou en milieu de gestation suffit à la couverture de leurs besoins alimentaires. L'apport de fourrage sec ou de concentré est alors inutile, ce qui n'est pas le cas avec des animaux à plus forts besoins. Le niveau de chargement est bien sûr adapté à la ressource disponible. Comptez entre 0,3 et 1 brebis par hectare et par an selon le potentiel et la période d'utilisation. De plus, il est nécessaire d'adopter un mode de pâturage tournant. Les tailles des parcs sont ainsi conçues pour une durée d'une semaine de pâturage afin que les brebis ne surpâtent pas. L'alternance de zones de bois et

de zones plus ouvertes est également conseillée pour diversifier la ressource.

[Des contraintes des clôtures et de l'eau]

La charge de travail inhérente à la pose de clôture, a fortiori avec les pentes et les broussailles, reste le principal inconvénient du pâturage des parcours. Le gardiennage 7 à 8 heures par jour s'impose lorsque cette tâche est trop compliquée voire impossible. Seules les surfaces utilisées de façon pérenne sont clôturées en fixes. A noter que des aides européennes aux clôtures mobiles sont possibles dans le cadre de démarche collective (contacter le Conseil régional pour en savoir plus). L'apport d'eau est la seconde contrainte pour les éleveurs, d'autant plus que les abreuvoirs doivent se situer à des endroits stratégiques : en bas de parcelle afin que les brebis y pâturent ; à proximité des aires de couchage, c'est-à-dire dans des zones ouvertes dans lesquelles les brebis se sentent en sécurité.

[Une question d'apprentissage]

Un apprentissage à la clôture électrique est fortement recommandé. Enfin, même si l'alimentation est gratuite ou très peu chère, les temps de visite journaliers et coûts de déplacement imposent que la zone de pâturage ne soit pas trop éloignée du site de l'exploitation de l'éleveur et des axes routiers.



Paroles d'éleveur



Thérèse Kohler
Bergère sans terre
300 brebis

« Mon troupeau pâture toute l'année des surfaces pastorales diversifiées telles que des prairies en voie d'abandon ou peu exploitées, des bois... Il y a souvent de l'ombre et la nourriture est variée. Avec cette alimentation équilibrée, les brebis ont peu de problèmes sanitaires. Dans les sous-bois, les brebis y trouvent glands et châtaignes. Des super compléments ! »

Points de vue d'éleveurs

« Pour un lot de 250 brebis c'est en moyenne 6 heures de travail par jour quand on déplace la clôture : pose/dépose, remplissage et déplacement du troupeau. »

« J'ai adopté cette pratique parce que je voulais développer le troupeau et que j'avais besoin de surfaces. Je n'ai jamais arrêté depuis. »

Pour le propriétaire, la réouverture et l'entretien des milieux

[Des milieux plus ouverts]

Propriétaires et élus conviennent des mêmes atouts du pâturage des surfaces pastorales. Grâce aux brebis, les milieux sont plus ouverts et les risques d'incendie réduits. L'accès aux parcelles, pour faire du bois ou randonner par exemple, devient possible. Les paysages retrouvent leur diversité. Le patrimoine est entretenu sans recours à la machine sur les terrains qui sont mécanisables. Pour les collectivités territoriales, les volets pédagogiques et la biodiversité ont également une importance. En effet, le pâturage extensif sur les coteaux calcaires garantit le maintien d'une faune et d'une flore diversifiée avec certaines espèces animales et végétales parfois rares et protégées.

[Un accord tacite signé]

Dans les espaces classés comme zone de montagne ou zone pastorale, une convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage peut être établie entre le ou les propriétaires, éventuellement regroupés en Association Foncière Pastorale (AFP), et le ou les éleveurs ou l'Association des éleveurs. Elle est mise en œuvre pour une durée minimale de 5 ans. Elle détaille les parcelles à exploiter et le cheptel concerné ainsi que les éleveurs, la durée, le prix et la répartition des charges. Elle fixe éventuellement le montant du loyer qui s'appuie sur le barème départemental. Il peut varier de 0 à 10 euros par hectare et par an en fonction des départements pour les surfaces en déprise. Dans

tous les cas, cette pratique est créatrice de lien social au sein d'un territoire. Le passage des brebis dans un village suscite toujours de l'intérêt et renforce l'attractivité de l'élevage.



Une cohabitation nécessaire avec les autres usagers du territoire : chasseurs, randonneurs...



Points de vue... d'un président d'AFP

« Il y a deux choses importantes : maintenir des éleveurs sur le territoire et réduire le risque incendie. Faire pâturer ces surfaces à l'abandon, ce n'était que du bon sens ! »

d'un propriétaire

« Je suis ravie que des animaux viennent pâturer des surfaces qui étaient très difficiles à entretenir. »

Calendrier de pâturage des surfaces pastorales

MOIS >	JAN.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Pelouses				*	*	*						
Landes				*	*	*						
Bois												
Friches												

* pâturage déconseillé en présence d'espèces floristiques protégées pâturage conseillé pâturage possible

Sur pelouse et landes, le pâturage peut démarrer dès le mois de mars du fait d'une végétation souvent précoce sans pénaliser leur développement futur.

En sous-bois, le pâturage de printemps peut compromettre les repousses futures et, d'autre part, il est plus opportun de le réserver en report sur pied.



En résumé, les **points clés** de la technique :

- Un niveau de chargement adapté à la ressource : entre 0,3 et 1 brebis par ha et par an,
- Un pâturage tournant avec une durée de pâturage d'environ une semaine par parc,
 - Un accord tacite ou signé avec une convention pluriannuelle,
 - La création des Associations Foncières Pastorales (AFP) contribue au développement de cette pratique.



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis_Link sur les sites des différents partenaires.

Fiche réalisée à partir de 13 enquêtes. Avec nos remerciements aux personnes enquêtées.

Rédaction : Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/CIIRPO, en collaboration avec Philippe Tyssandier (Chambre d'agriculture du Lot),

Denis Gautier (Institut de l'Elevage/CIIRPO), Camille Ducourtieux et Bernadette Boisvert (Chambre d'agriculture de Dordogne), Carole Jousseins (Institut de l'Elevage).

Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture de Dordogne).

Crédits photos : Chambres d'agriculture Dordogne.

Juillet 2020 - N°PUB : 0020301056 - N°ISBN : 978-2-7148-0132-6

Partenaires techniques



Soutiens



Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »